


RECUEIL DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du 13 février 2025

2025 0213 01	Examen et vote des comptes de gestion 2024 des budgets : Assainissement Collectif et Assainissement non collectif.
2025 0213 02	Vote du Compte Administratif 2024 budget Assainissement Collectif
2025 0213 03	Vote du Compte Administratif 2024 budget Assainissement Non Collectif
2025 0213 04	Affectation de Résultat 2024 budget Assainissement Collectif
2025 0213 05	Affectation de Résultat 2024 budget Assainissement Non Collectif
2025 0213 06	Vote du budget primitif 2025 budget Assainissement Collectif
2025 0213 07	Vote du budget primitif 2025 budget Assainissement Non Collectif

Signature du secrétaire de séance



Signature du Président



DELIBERATION DU CC

N° 2025-0213-01

Séance du 13/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32

Présents : 18

Votants : 20

Nombre de suffrages :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation

05/02/2025

Date d'affichage

05/02/2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 20/02/2025

Et publication du :

24/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Etai(ent) présents : Mme BARA Sylvie, M. BOURDEAUX Patrick, M. BOYÉ Willy, M. BUISSON Gérard, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, M. JOUIN Dominique, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, M. MOREAU Christian, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. ROBERT Yann, M. VOISIN Arnaud, M. WILLEMOT Georges.

Procurat ion (s) : M. JACQUES Bernard donne procurat ion à M. ROBERT Yann, Mme LOBSTEIN Annie donne procurat ion à M. WILLEMOT Georges.

Etai(ent) absent(s) : Mme BRIOT Julie, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Jérôme, Mme VENANT Annick.

Etai(ent) excusé(s) : M. DAZIN Francis, M. DUMERVAL Dominique, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise.

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 DES BUDGETS ASSAINISSEMENT COLLECTIF et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Le Président expose aux membres du comité syndical que les comptes de gestion sont établis par le Service de Gestion Comptable de Rambouillet à la clôture de l'exercice.

Le Président les vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats sont conformes à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis à l'approbation du comité syndical.

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : VOTE, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et pris connaissance des résultats de l'exercice 2024, le Compte de Gestion du Trésorier dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif du Syndicat pour le **budget assainissement collectif**.

ARTICLE 2 : VOTE, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et pris connaissance des résultats de l'exercice 2024, le Compte de Gestion du Trésorier dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif du Syndicat pour le **budget assainissement non collectif**.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers-Saint-Frédéric
Le Président,



Francis LE GOFF

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 2025-0213-02

Séance du 13/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32

Présents : 17

Votants : 19

Nombre de suffrages :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation

05/02/2025

Date d'affichage

05/02/2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 20/02/2025

Et publication du :

24/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURAND Sylvain pour le vote du compte administratif .

Etaient présents : Mme BARA Sylvie, M. BOURDEAUX Patrick, M. BOYÉ Willy, M. BUISSON Gérard, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, M. JOUIN Dominique, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, M. MOREAU Christian, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. ROBERT Yann, M. VOISIN Arnaud, M. WILLEMOT Georges.

Procurat ion (s) : M. JACQUES Bernard donne procurat ion à M. ROBERT Yann, Mme LOBSTEIN Annie donne procurat ion à M. WILLEMOT Georges.

Etai(ent) absent(s) : Mme BRIOT Julie, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Jérôme, Mme VENANT Annick.

Etai(ent) excusé(s) : M. DAZIN Francis, M. DUMERVAL Dominique, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-14, L2121-31 et L5211-1

VU l'instruction M 49,

VU la délibération n° 2025 0213 01 de cette même séance adoptant le Compte de Gestion 2024 pour le budget « Assainissement Collectif »,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose de remettre la présidence de l'assemblée à M. Sylvain DURAND, 1^{er} Vice-Président.

CONSIDERANT que les écritures en dépenses et en recettes dressées par le Service de Gestion Comptable de Rambouillet présentent une identité d'écritures et sont conformes à celles de l'ordonnateur,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, hors la présence du Président, à l'unanimité,

-APPROUVE le compte administratif 2024 du budget « Assainissement Collectif » lequel présente les résultats suivants :

1- Section d'exploitation		2 - Section d'investissement	
BP 2024	6 031 749,57 €	BP 2024	4 950 417,43 €
Dépenses	4 182 808,15 €	Dépenses	1 437 719,96 €
Recettes	4 925 330,26 €	Recettes	2 400 336,45 €
Résultats 2024 - Excédent	742 522,11 €	Résultats 2024 - Excédent	962 616,49 €
Excédent exercice 2023	1 931 960,02 €	Déficit exercice 2023	909 132,52 €
Résultat cumulé hors RAR	2 674 482,13 €	Résultat cumulé hors RAR	53 483,97 €

Pour mémoire, les restes à réaliser de la section d'investissement sont les suivants :

Reste à réaliser	
Dépenses	1 461,20 €
Recettes	0.00 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric
Le Vice-Président,



Sylvain Durand
Sylvain DURAND

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2025-0213-03

Séance du 13/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 32
Présents : 17
Votants : 19
Nombre de suffrages :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURAND Sylvain pour le vote du compte administratif.

Etai(ent) présents : Mme BARA Sylvie, M. BOURDEAUX Patrick, M. BOYÉ Willy, M. BUISSON Gérard, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, M. JOUIN Dominique, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, M. MOREAU Christian, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. ROBERT Yann, M. VOISIN Arnaud, M. WILLEMOT Georges.

<u>Date de convocation</u>
05/02/2025

Procuration (s) : M. JACQUES Bernard donne procuration à M. ROBERT Yann, Mme LOBSTEIN Annie donne procuration à M. WILLEMOT Georges.

<u>Date d'affichage</u>
05/02/2025

Etai(ent) absent(s) : Mme BRIOT Julie, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Jérôme, Mme VENANT Annick.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
20/02/2025

Etai(ent) excusé(s) : M. DAZIN Francis, M. DUMERVAL Dominique, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien.

Et publication du :
24/02/2025

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-14, L2121-31 et L5211-1,

VU l'instruction M 49,

VU la délibération n° 2025 0213 01 de cette même séance adoptant le Compte de Gestion 2024 pour le budget « Assainissement Collectif »,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose de remettre la présidence de l'assemblée à M. Sylvain DURAND, 1^{er} Vice-Président,

CONSIDERANT que les écritures en dépenses et en recettes dressées par le Service de Gestion Comptable de Rambouillet présentent une identité d'écritures et sont conformes à celles de l'ordonnateur,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, hors la présence du Président, à l'unanimité.

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget « Assainissement Non Collectif » lequel présente les résultats suivants :

1- Section d'exploitation		2 - Section d'investissement	
BP 2024	12 480,51 €	BP 2024	11 483,64 €
Dépenses	7 471,78 €	Dépenses	0,00 €
Recettes	8 912,74 €	Recettes	3 307,68 €

Résultats 2024 - Excédent	1 440,96 €	Résultats 2024	3 307,68 €
Excédent exercice 2023	7 479,68 €	Excédent exercice 2023	6 615,36 €
Résultat cumulé hors RAR	8 920,64 €	Résultat cumulé hors RAR	9 923.04 €

Aucun reste à réaliser n'a été constaté.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric
 Le Vice-Président,



[Signature]
 Sylvain DURAND

Séance du 13/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32
Présents : 18
Votants : 20

Nombre de suffrages :
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
05/02/2025

Date d'affichage
05/02/2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 20/02/2025

Et publication du :
24/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Etaient présents : Mme BARA Sylvie, M. BOURDEAUX Patrick, M. BOYÉ Willy, M. BUISSON Gérard, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, M. JOUIN Dominique, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, M. MOREAU Christian, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. ROBERT Yann, M. VOISIN Arnauld, M. WILLEMOT Georges.

Procurat (s) : M. JACQUES Bernard donne procurat

Etai(ent) absent(s) : Mme BRIOT Julie, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Jérôme, Mme VENANT Annick.

Etai(ent) excusé(s) : M. DAZIN Francis, M. DUMERVAL Dominique, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise.

AFFECTATION DE RESULTAT 2024 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif 2024 du budget « Assainissement collectif », par délibération N° 2025 0213 02 du 13 février 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

CONSTATANT que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de : 742 522,11 €
- Un excédent reporté de : 1 931 960,02 €
Soit un excédent d'exploitation cumulé de : 2 674 482,13 €

- Un excédent d'investissement de : 962 616,49 €
- Un déficit reporté de : - 909 132,52 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de : 53 483,97 €

-Qu'aucun reste à réaliser n'a été constaté en section d'exploitation,

-Qu'un reste à réaliser de 1 461,20 € a été constaté en dépenses d'investissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- 1- **DECIDE** de reporter la totalité de l'excédent d'exploitation 2024 soit **2 674 482,13 €** au compte **R002** de la section d'exploitation **du budget primitif 2025**.
- 2- **DECIDE** de reporter la totalité de l'excédent d'investissement 2024 soit **53 483,97 €** au compte **R001** de la section d'investissement **du budget primitif 2025**.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric
Le Président,



Francis LE GOFF

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL N° 2025-0213-05

Séance du 13/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32
 Présents : 18
 Votants : 20

Nombre de suffrages :
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation
 05/02/2025

Date d'affichage
 05/02/2025

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le : 20/02/2024

Et publication du :
 24/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Etaient présents : Mme BARA Sylvie, M. BOURDEAUX Patrick, M. BOYÉ Willy, M. BUISSON Gérard, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, M. JOUIN Dominique, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, M. MOREAU Christian, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. ROBERT Yann, M. VOISIN Arnaud, M. WILLEMOT Georges.

Procuration (s) : M. JACQUES Bernard donne procuration à M. ROBERT Yann, Mme LOBSTEIN Annie donne procuration à M. WILLEMOT Georges.

Etai(ent) absent(s) : Mme BRIOT Julie, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Jérôme, Mme VENANT Annick.

Etai(ent) excusé(s) : M. DAZIN Francis, M. DUMERVAL Dominique, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise.

AFFECTATION DE RESULTAT 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif 2024 du budget ANC, par délibération N° 2025 0213 03 du 13 février 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

CONSTATANT que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de : 1 440,96 €
 - Un excédent reporté de : 7 479,68 €
 Soit un excédent d'exploitation cumulé de : 8 920,64 €

- Un excédent d'investissement de : 3 307,68 €
 - Un excédent reporté de : 6 615,36 €
 Soit un excédent d'investissement cumulé de : 9 923,04 €

-Qu'aucun reste à réaliser n'est à reporter ni en section d'exploitation, ni en section d'investissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1- **DECIDE** de reporter la totalité de l'excédent d'exploitation 2024 soit **8 920,64 €** au compte **R002** de la section d'exploitation **du budget primitif 2025**.
- 2- **DECIDE** de reporter la totalité de l'excédent d'investissement 2024 soit **9 923,04 €** au compte **R001** de la section d'investissement **du budget primitif 2025**.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric

Le Président,



Francis LE GOFF

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL N° 2025-0213-06

Séance du 13/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32
 Présents : 18
 Votants : 20

Nombre de suffrages :
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation
 05/02/2025

Date d'affichage
 05/02/2025

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le : 20/02/2025

Et publication du :
 24/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Etaient présents : Mme BARA Sylvie, M. BOURDEAUX Patrick, M. BOYÉ Willy, M. BUISSON Gérard, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, M. JOUIN Dominique, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, M. MOREAU Christian, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. ROBERT Yann, M. VOISIN Arnaud, M. WILLEMOT Georges.

Procuration (s) : M. JACQUES Bernard donne procuration à M. ROBERT Yann, Mme LOBSTEIN Annie donne procuration à M. WILLEMOT Georges.

Etai(ent) absent(s) : Mme BRIOT Julie, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Jérôme, Mme VENANT Annick.

Etai(ent) excusé(s) : M. DAZIN Francis, M. DUMERVAL Dominique, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M49,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu le 19 décembre 2024 et la délibération n° 2024 1219 01 du Comité Syndical adoptant le Rapport d'Orientation Budgétaires 2024 pour le budget AC,

CONSIDERANT la délibération n° 2025 0213 01 adoptant le compte de gestion 2024 du budget AC,

CONSIDERANT la délibération n°2025 0213 02 adoptant le compte administratif 2024 du budget AC,

CONSIDERANT la délibération d'affectation des résultats N° 2025 0213 04 adoptée lors de la présente séance,

CONSIDERANT que les crédits sont votés par chapitre.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le vote du budget « Assainissement Collectif » 2025, en équilibre, tel que présenté ci-dessous :

Investissement

Dépenses : 3 953 458,88

Recettes : 3 954 920,08

Fonctionnement

Dépenses : 6 871 300,05

Recettes : 6 871 300,05

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	3 954 920,08	(dont 1 431,20 de RAR)
Recettes :	3 954 920,08	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	6 871 300,05	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	6 871 300,05	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric
Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "FLG".

Francis LE GOFF

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL N° 2025-0213-07

Séance du 13/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32
Présents : 18
Votants : 20

Nombre de suffrages :
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
05/02/2025

Date d'affichage
05/02/2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 20/02/2025

Et publication du :
24/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Etaient présents : Mme BARA Sylvie, M. BOURDEAUX Patrick, M. BOYÉ Willy, M. BUISSON Gérard, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, M. JOUIN Dominique, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, M. MOREAU Christian, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. ROBERT Yann, M. VOISIN Arnauld, M. WILLEMOT Georges.

Procuration (s) : M. JACQUES Bernard donne procuration à M. ROBERT Yann, Mme LOBSTEIN Annie donne procuration à M. WILLEMOT Georges.

Etai(ent) absent(s) : Mme BRIOT Julie, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Jérôme, Mme VENANT Annick.

Etai(ent) excusé(s) : M. DAZIN Francis, M. DUMERVAL Dominique, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M49,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu le 19 décembre 2024 et la délibération n° 2024 1219 02 du Comité Syndical adoptant le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024,

CONSIDERANT la délibération n° 2025 0219 01 adoptant le compte de gestion 2024 du budget ANC,

CONSIDERANT la délibération n° 2025 0219 03 adoptant le compte administratif 2024 du budget ANC,

CONSIDERANT la délibération d'affectation des résultats N° CS 2025 1219 05 adoptée lors de la présente séance,

CONSIDERANT que les crédits sont votés par chapitre.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le vote du budget « Assainissement Non Collectif » 2025, en équilibre, tel que présenté ci-dessous :

Investissement

Dépenses : 13 230,72

Recettes : 13 230,72

Fonctionnement

Dépenses : 13 920,64

Recettes : 13 920,64

Four rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	13 230,72	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	13 230,72	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	13 920,64	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	13 920,64	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric
Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Francis Le Goff".

Francis LE GOFF